REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1256

Approbation d'une convention pluriannuelle de mise à disposition de l'atelier municipal de passementerie (EI 04062), de l'atelier municipal de tissage (EI 04227) et d'une partie de la collection municipale de soierie au profit de l'association Soierie Vivante

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES:

2021/1256 - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE L'ATELIER MUNICIPAL DE PASSEMENTERIE (EI 04062), DE L'ATELIER MUNICIPAL DE TISSAGE (EI 04227) ET D'UNE PARTIE DE LA COLLECTION MUNICIPALE DE SOIERIE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SOIERIE VIVANTE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'histoire de la soierie lyonnaise débute à la Renaissance, grâce aux foires qui permettent l'installation de marchands de tissus entre Rhône et Saône. Cinq siècles plus tard, Lyon reste la capitale mondiale historique de la soie.

Afin de valoriser son patrimoine soyeux et de préserver les témoignages de cette histoire technique, industrielle, sociale et architecturale, la Ville de Lyon a mis en place une politique culturelle et patrimoniale autour de l'histoire de la soie et des Canuts. Le lien avec les activités contemporaines est également au cœur de cette politique publique, qui se fonde sur l'engagement de partenaires multiples.

Ainsi, en 1981, la Ville de Lyon a acquis l'atelier de passementerie dans l'appartement des époux Letourneau, sis 21 rue Richan à Lyon 4ème. En 2013, la Ville de Lyon s'est rendue acquéreur d'un second atelier de tissage, au 12 bis montée Justin Godart à Lyon 4ème. La Ville a également acquis plusieurs fonds (fonds Letourneau, fonds Ecole municipale de tissage, Fonds Maison des Canuts), auxquels s'ajoutent quelques acquisitions ponctuelles.

Depuis 1993, l'association Soierie Vivante assure la sauvegarde et la mise en valeur de ces deux ateliers et d'une partie de la collection de soierie, appartenant à la Ville de Lyon.

Au titre d'une convention d'objectifs et de moyens signée le 14 janvier 2015, l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de ces biens, en vue présenter l'activité de tissage et les conditions de vie et d'habitat des Canuts. Ainsi, l'association accueille le public *in situ*, proposant des visites commentées avec démonstrations sur les métiers à tisser, ainsi que des animations pour les enfants et les adultes.

Par ailleurs, à titre d'information, la Ville de Lyon apporte également un soutien financier à l'association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement. Pour l'année 2021, le montant de cette subvention était de 30 000 euros.

La convention précitée signée le 14 janvier 2015, qui a fait l'objet d'un avenant de prolongation arrivera à échéance le 14 janvier 2022.

Dès lors, il est proposé de renouveler la mise à disposition des deux ateliers et d'une partie de la collection municipale de soierie au profit de l'association Soierie Vivante, pour une durée identique à celle de la convention cadre établie entre la Ville de Lyon et cette association.

Ainsi, la convention d'occupation temporaire du domaine public proposée définit, pour les années 2022 à 2024, les modalités techniques et administratives de cette mise à disposition, au profit de l'association Soierie Vivante.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif contractuel, la mise à disposition est consentie à titre gratuit pour les locaux et surfaces affectées aux missions principales de l'association. Toutefois, l'association disposant d'une boutique et exerçant, à ce titre, une activité commerciale sur le domaine public qui lui a été mis à disposition, une redevance sera perçue quant à cette activité et comprendra une part fixe d'un montant de 300 € hors taxes et une part variable, calculée en pourcentage du chiffre d'affaires « boutique/vente de marchandise » hors taxes, selon les modalités suivantes :

- o 0% de 0 ۈ 30 000 €HT de chiffre d'affaires
- o 1% de 31 000 ۈ 60 000 €HT de chiffre d'affaires

Vu la convention;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Soierie Vivante est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville de Lyon, programme PATRIMOIAC, opération SOUTPATR, fonction 312, nature comptable 70388.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET